

**Convocations : 29 novembre 2016**

**L'an deux mil seize le 5 décembre à vingt heures**

**Le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Monsieur LAMBERT Dominique, Madame FAYOLLE Myriam, Madame VOINOT Valérie, Madame CAILLOD Catherine, Madame POMEON Nathalie, Madame CORDEL Sophie, Monsieur DENCHE Pascal, Monsieur FLEURET Hubert.**

**Excusés : Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur Bertrand EXERTIER,**

**Absents : Monsieur EXERTIER Benoit,**

**Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Pascal DENCHE**

**1- Bibliothèque : achat d'un logiciel et devis réaménagement local :**

Madame Catherine Caillod prend la parole, pour dire son étonnement et demander le report de cet ordre du jour

Elle est référente de la bibliothèque, et elle n'a pas été contactée en amont pour cet ordre du jour inscrit.

Une discussion s'engage entre les élus, Madame Caillod éprouve un sentiment d'exclusion par rapport à la bibliothèque et la bénévole responsable de la bibliothèque lui a exprimé le même sentiment.

Madame Myriam Fayolle et Madame Nathalie Poméon protestent vivement, assurant que tous les mails qui ont été

échangés lui ont été également destinés, que c'est à la demande de Madame Caillod qu'elles ont rejoint l'équipe référente.

Madame Fayolle décide de ne pas continuer à s'investir dans ce projet.

Cet ordre sera repris à un conseil ultérieur, après que Madame Caillod ait organisé une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque.

**3-Achat d'une débroussailleuse :**

Madame Fayolle Myriam a demandé à 4 devis, seulement 2 entreprises ont répondu.

CES propose une débroussailleuse à un prix de 2690 €

Perret Motoculture propose une débroussailleuse à 2634 €

Les entreprises Thouvard et Monod n'ont pas répondu.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire a signer le bon de commande avec l'entreprise Perret Motoculture.

**4-Limiteur du son :**

La société Algitel n'a pas répondu à la demande de détail de prestations. Le Maire appellera rapidement la société pour relancer.

**5- Mise aux normes accessibilité bâtiments communaux :**

Cet ordre du jour est également reporté, car l'urbaniste n'a pas eu encore toutes les réponses à toutes les questions concernant la mise aux normes. Une discussion s'engage entre les élus où il ressort que la mise aux normes des aménagements urbains n'a jamais été évoquée .

Un mail sera fait à l'urbaniste pour l'inviter à répertorier ce volet sur la commune avant la prochaine réunion.

Il lui sera demandé également un échéancier chiffré des travaux de mises aux normes.

**6-Instauration RIFSEEP:(régime indemnitaire tenant compte de la fonction des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel).**

Le Maire informe les élus que la loi autorise, dorénavant la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP en supprimant tous les régimes intaurés en amont.

Sur la commune de Laissaud , aucun régime indemnitaire n'est appliqué à ce jour .

Ce nouveau régime, est applicable à la section administrative territoriale, il n'est pas encore étendu à la section technique des communes.

Ce regime est constitué de deux branches :

- ❖ **la première branche** (IFSE : indemnité de fonction de sujétions et d'expertise) comprend deux blocs :
  - le premier bloc valorise la fonction du poste ( adaptation à toutes les situations à gérer )
  - le deuxième bloc valorise l'agent ( expérience, assiduité, connaissance)
- ❖ **la deuxième branche** (CIA : complément indemnitaire annuel )ne comprend qu'un bloc  
ce bloc prend en compte la manière de servir et l'engagement de l'agent.

Les montants ne sont pas figés, ils sont attribués par arrêté du maire, et il évolue en fonction de l'attitude de l'agent ou du changement d'agent.

La branche CIA remplace la prime de fin d'année.

Un entretien professionnel annuel est mis en place en amont de l'attribution du RIFSEEP, et le résultat de l'entretien est répercuté sur l'attribution de l'indemnité.

Une discussion s'engage entre les élus pour connaitre les différents critères mis en exergue pour attribuer ce nouveau régime indemnitaire, dont une large partie est basée sur les qualités professionnelles de l'agent.

La discussion s'oriente ensuite sur les agents techniques la mise en place de l'entretien professionnel avec fiche de poste. Ces entretiens seront mis en place en début d'année 2017. Une commission d'entretien professionnel sera créée pour ficher les postes des agents et valoriser les agents.

Le Maire invite les élus à délibérer sur l'instauration du RIFSEEP, avec 6 voix d'abstentions et 6 voix pour, le RIFSEEP est instauré sur la commune de Laissaud, pour le personnel administratif.

## 7- Diagnostic réseau assainissement : règlement de l'assainissement collectif

Suite à l'envoi du bureau Nicot d'une proposition de règlement de l'assainissement collectif, plusieurs élus ( MM. Bernard Chassande-Barrioz, Gilles Monnet, Pascal Exertier, Pascal Denche, Hubert Fleuret) se réuniront en janvier pour le lire, le commenter et le présenter à la prochaine réunion du conseil municipal.

## 8- Projet de convention avec les carriers:

Deux remarques de Monsieur Pascal Denche sont prises en compte sur la proposition de convention : il s'agit de

- **Article 4 : Résiliation**  
rajouter **la possibilité de résiliation en cas de non-respect des engagements pris**
- **Article 7: Contributions spéciales**  
rajouter: **le choix du géomètre expert sera fait par la commune.**

Les élus donnent leur accord pour ces deux modifications, une rencontre sera organisée avec les carriers pour finaliser cette convention.

## 11- Divers :

- ❖ Projet soutenu par l'association " Pour les mêmes" de course pédestre dans la commune
- ❖ L'inscription des deux cantinières à une formation professionnelle
- ❖ Lecture du dernier compte rendu

La séance se termine à 22 h 45

La prochaine réunion aura lieu le lundi 9 janvier à 20 h 30

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz

